



Coalition Nationale de l'Éducation Pour Tous « CONEPT-RDC »

MEMBRES

I. Pilier Syndicat

1. Syndicat des Enseignants du Congo(SYECO)
2. Syndicat des Enseignants des Ecoles Conventionnées Catholiques(SYNECAT)
3. Fédération Nationale des Enseignants du Congo(FENECO)
4. Confédération Syndicale du Congo (CSC)

II. Pilier ONG et Associations

5. Consortium des Organisations et des Acteurs de la Société Civile du Secteur de l'Éducation (COASCE)
6. Conseil National des ONGD (CNONG)
7. Coalition Dette extérieure (CDE)
8. Action Contre les Violations des Droits des Personnes Vulnérable (ACVDP)
9. Réseau National d'Éducation Civique au Congo (RECIC/N)
10. Ligue de la Zone Afrique pour la défense des Droits des Enfants et des Elèves (LIZADEL)
11. Confédération Nationale des Organisations pour la Protection des Enfants (CNOPE)
12. Groupe d'Appui et d'Accompagnement pour un Développement Durable (GAAD)
13. Les Anges du Ciel
14. Forum des Educatrices Africaines (FAWE-RDC)
15. Fondation HERI
16. CERVO
17. CEDECO

Associations des Parents d'Elèves

18. Association des Parents d'Elèves et Etudiants du Congo (ANAPECO)
19. Association des Parents d'Elèves des Ecoles Conventionnées catholiques (APEC)
20. Association des Parents d'Elèves des Ecoles Conventionnées Protestantes (APEP)
21. Association des Parents d'Elèves des Ecoles Conventionnées Kimbanguiste
22. Association des Parents d'Elèves des Ecoles Conventionnées Salutistes
23. Association des parents l'Elèves des Ecoles Conventionnées Islamiques
24. Bureau d'Action Culturelle
25. Confédération des femmes musulmanes

Ecoles Conventionnées

26. Coordination Nationale des Ecoles Conventionnées catholiques (CN/ECCATH)
27. Coordination Nationale des Ecoles Conventionnées Protestantes (CN/ECP)
28. Coordination Nationale des Ecoles Conventionnées Kimbanguistes (CN/ECK)
29. Coordination Nationale des Ecoles Conventionnées Islamiques (CN/ECI)
30. Coordination Nationale des Ecoles Conventionnées Salutiste

ATELIER SUR LES POLITIQUES EDUCATIVES ET LE FINANCEMENT DE L'EDUCATION SUR RESSOURCES PROPRES DES PROVINCES EN RDC

Lieu : Centre des Ressources des Enseignants, Mbandaka,
RDC



Déclaration finale,

Mbandaka, le 25 juin 2014.



Atelier sur les politiques éducatives et le financement de l'éducation sur ressources propres des provinces

Déclaration finale,

Mbandaka, le 25 juin 2015.

Préambule.

1. Nous, représentants des organisations de la société civile et du secteur privé, réunis à l'invitation de la Coalition Nationale de l'Education Pour Tous en République Démocratique du Congo « CONEPT-RDC », du 23 au 25 mai 2014 à Mbandaka dans la province de l'Equateur, pour l'atelier sur les Politiques et le financement de l'éducation sur ressources propres des provinces.
2. Rappelant l'engagement du Gouvernement de la république de placer l'éducation au rang de priorité absolue, alignant ainsi son action sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la Déclaration Mondiale sur l'Education de Jomtien 1990 et les Résolutions du Forum Mondial sur l'Education de Dakar 2000.
3. Prenant note du discours programme du Gouvernement provincial de l'Equateur lors de son investiture devant l'assemblée provinciale proposant ainsi de soutenir la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement primaire en s'alignant sur la stratégie sous-sectorielle et la Plan Intérimaire de l'Education.

Situation de l'EPT dans la province de l'Equateur

4. Nous constatons que l'élaboration de la stratégie sous-sectorielle de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel est le plus important engagement en faveur de l'éducation de ces dernières années en RD Congo. Elle contribue à susciter la mobilisation et le progrès en matière d'éducation. Toutefois, nous reconnaissons qu'il n'est guère probable que l'agenda de l'Éducation pour tous (EPT) soit respecté et que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) liés à l'éducation soient atteints d'ici à 2015. Nonobstant, nous affirmons que le Programme relatif à l'Education Pour Tous reste pertinent au Congo dans la province de l'équateur particulièrement.
5. En effet, La province de l'Equateur regorge, en terme absolu, près de 726 194 Enfants et adolescents en Dehors de l'école soit une proportion de 8,9% de l'ensemble des EADE du pays.
6. Nous notons que les inégalités entre filles et garçons dans la participation scolaire y sont plus importantes à partir du secondaire soit 50,5% de filles au préprimaire, 44,5% au primaire contre 28,7% seulement au secondaire. Quant au Taux Brut de Scolarisation (TBS), il est de 3,6% au préprimaire, 102,4% au primaire et 32,9% au secondaire avec un indice de parité de 0,45. Il sied de signaler qu'au secondaire particulièrement, le TBS pour

les filles n'est que de 19% et que sur 100 élèves qui entrent en première année, 57 seulement achèvent le cycle primaire. Ces données montrent l'ampleur de l'écart à combler pour l'accès à une éducation de qualité, gratuite et inclusive pour tous pour cette province riche en ressources forestières.

Financement de l'éducation, Impôts, taxes

7. Nous reconnaissons que, face au contexte mondiale où l'aide au développement diminue notamment dans le secteur de l'éducation, il est indispensable que le pouvoir public se concentre sur des ressources internes et novatrices notamment les impôts, droits et taxes en évitant des incitations dommageables pour l'Etat au profit des industries extractives (mines, hydrocarbures, forêts). Espérer augmenter les revenus, les dépenses publiques en faveur de l'éducation et promouvoir ainsi le droit à l'éducation pour tous passerait par cette voie.
8. Nous constatons que, au regard de l'ordonnance-loi n°13/001 du 23 février 2013 fixant la nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances des Provinces et des Entités Territoriales décentralisées ainsi que leurs modalités de répartition, la province a une assiette fiscale potentielle importante que l'administration fiscale provinciale n'exploite qu'en partie, restreignant ainsi les recettes de la province. Par ailleurs, les pratiques des compensations impôts/taxes contre des services, des exonérations fantaisistes et la fraude fiscale influent négativement sur la volonté manifeste de maximiser les recettes de la province et par conséquent sur le financement des services sociaux de base notamment de l'éducation.
9. Nous affirmons que l'amélioration de l'administration fiscale provinciale, le paiement des impôts, droits et taxes par les entreprises et autres assujettis contribueront à coup sûr à augmenter le budget de la province en recettes et les dépenses de l'éducation en vue d'assurer l'accès effectivement gratuit à une éducation de qualité pour des milliers d'enfants en dehors de l'école et de les y maintenir jusqu'à l'achèvement du cycle primaire.
10. Nous reconnaissons la volonté du Gouvernement provincial de l'Equateur, malgré la modicité des ressources disponibles, d'avoir consacré dans ses prévisions budgétaires de 2014, telles que votées par l'Assemblée provinciale, 14,4%. Nous l'encourageons à fournir d'avantage d'efforts pour mobiliser les ressources, continuer la voie de l'accroissement des dépenses de l'éducation en s'assurant que leur exécution corresponde aux prévisions.
11. Nous regrettons que les crises politiques récurrentes qui affectent les institutions provinciales ne favorisent guère l'Assemblée provinciale, en tant qu'organe, de contrôle à jouer pleinement son rôle régalien de suivi de l'exécutif provincial de manière à favoriser ainsi la gestion efficace, efficiente et transparentes des ressources allouées à l'éducation dans la province.
12. Nous restons convaincus que l'affectation d'une quote part des revenus de l'exploitation des ressources naturelles (forestière, minière et pétrolière) à l'éducation contribuerait de manière significative à améliorer l'accès à la qualité de l'éducation. Nous encourageons les opérateurs économiques leurs impôts, taxes en tant que premiers bénéficiaires des

produits de l'éducation à s'impliquer. En effet, les jeunes issus du système éducatif, engagés dans les entreprises contribuent à les rendre performantes et à réaliser des bénéfices.

13. Nous constatons enfin que la province de l'équateur ne perçoit étonnamment que très peu de ses ressources forestières, plus grande richesse de la province et que les exploitations minières artisanales ne sont pas canalisées pour augmenter les ressources de la province.

Principaux commentaires et recommandations

1. Elargissement de l'assiette fiscale

Recommandation 1.

Nous recommandons au Gouvernement Provincial, dans le respect de la loi en vigueur, de sensibiliser et d'élargir l'assiette fiscale à tous les assujettis, active progressivement les taxes et redevances non recouvrées pour maximiser les recettes provinciales et le distribuer en toute transparence en veillant à ce qu'au moins 25% soit dépensé pour la promotion de l'accès à l'éducation de base qualité dans la province.

Nous recommandons que les impôts, taxes et redevances acquittés et du ressort de la province pour l'exploitation forestière dans la province servent au financement de l'éducation à au moins 50%.

Nous recommandons au gouvernement provincial de bannir les exonérations dommageables sur les recettes de la province, de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale notamment dans l'exploitation forestière, d'assurer que les recettes des exploitations minières jusque-là artisanale soient bien encadrées par une administration fiscale provinciale renforcées en capacité.

2. Problème d'accès à l'éducation au niveau maternel, primaire et secondaire : ineffectivité de la gratuité de l'enseignement

Recommandation 2.

Nous recommandons au Gouvernement provincial de s'aligner effectivement sur les engagements par le pays et les instruments juridiques tant nationaux qu'internationaux ratifié par l'Etat congolais notamment la constitution de la République Démocratique du Congo (art. 43.5), la loi-cadre de l'enseignement national du 11 février 2014 (art.12), la loi portant protection de l'enfant (art.13.2), la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 28.1), qui consacrent le caractère gratuit et obligatoire de l'enseignement primaire.

Nous recommandons à cet effet au gouvernement provincial de contribuer à promouvoir le droit des enfants à l'éducation en veillant à ce qu'aucun d'entre eux sur l'étendue de la province n'interrompe sa scolarité en cours de l'année, ne soit exclu et/ou séquestré à cause de la pesanteur financière que représente le paiement des frais de scolarité par les parents au niveau primaire. Il peut le faire en prenant un arrêté clair dans ce sens et en assurant le suivi.

Nous recommandons enfin au Gouvernement provincial à faire un pas essentiel vers un

enseignement primaire universel en :

1. bannissant la prise des arrêtés et circulaires portant fixation des frais de participation au Test National de Fin d'Études Primaire « TENAFEP » déjà budgétisé,
2. imprimant sans frais ni contrepartie pour les écoles et les parents d'élèves des bulletins pour les classes du primaire

3. transparence budgétaire, Participation, contrôles parlementaire et contrôle citoyen.

Recommandation 3.

Nous recommandons Gouvernement Provincial d'adhérer au principe d'un budget ouvert en impliquant les citoyens à travers la société civile organisée au processus d'élaboration du budget provincial à partir des ministères sous sectoriels dont l'éducation et dans les entités territoriales décentralisées. De renforcer le partenariat en organisant un cadre de concertation tripartite Ministère-Partenaires Techniques et Financier- Société civile (Syndicats, Association des Parents-ONG, secteur privé) pour assurer la participation des parties prenantes l'élaboration, le suivi et l'évaluation des décisions dans le domaine de l'éducation dans la province.

Nous recommandons à l'Assemblée provincial d'assurer minutieusement le suivi de l'exécution du budget allouée à l'éducation au niveau provincial et garantir ainsi l'utilisation efficiente des ressources dans ce secteur.